

Département de Maine et Loire  
Arrondissement de SAUMUR  
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 13 mai 2025**

Convocation du 07/05/2025

Nombre de Conseillers  
en exercice : 19  
Nombre de Conseillers  
présents : 19

L'An deux mille vingt-cinq, le treize du mois de mai à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois de mai, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

**Présents** : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice, LEJEUNE Jacques, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, SCHAEFER Virginia, REIGNIER Maxime, MORICEAU Marie-Annick, BOUCHER Annick, TESSIER Dominique, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, DUDÉ Guillaume, JAMET Amélie, CANONNE Julien, GALLARD Corine, COUINEAU Cyrille, DUDÉ Maïté.

DCM2025-05-068 **Attribution subvention association RASED 49 SAUMUR :**  
Acte 7.5.3 : Finances locales – Subventions

Le RASED 49 Saumur assure des missions de prévention, de remédiations auprès des élèves à besoins particuliers, de formation auprès des adultes, participe aux rencontres « école-famille », réalise des tests, des bilans et participent aux orientations des élèves. Il intervient auprès des élèves de la circonscription de Saumur et notamment auprès des écoles d'Allonnes, de Bellevigne les Châteaux, de Blou, de Rou, de Varennes sur Loire, de Villebernier et de Vivy. Il intervient au sein de l'école Louis Dudé de Brain sur Allonnes à raison d'une journée par semaine. La subvention sollicitée contribuera à l'acquisition d'un test psychométrique.

## LE RASED

C'est une équipe de personnels spécialisés de l'Éducation Nationale qui intervient à l'école élémentaire et maternelle pendant le temps scolaire.

### A quoi sert ce dispositif ?

Prévenir les difficultés des élèves.

Accompagner par des aides spécifiques les élèves à besoins éducatifs particuliers.

### Quand le RASED intervient-il ?

1- Lorsque les solutions tentées au sein même de la classe ou de l'école (différenciation, APC, PPRE, PAP, ...) n'ont pas permis à la situation d'évoluer favorablement.

2- Dans l'accompagnement des enseignants pour aider les élèves à réussir.

3. Poursuite des aides engagées l'année précédente

### Qui peut faire appel au RASED ?

L'équipe enseignante ou les parents, voire les enfants eux-mêmes.

### Qui sont les partenaires du RASED ?

Les enseignants, les enfants, les familles, les médecins de l'éducation nationale, les services extérieurs (Assistante sociale, orthophoniste, Centre Médico-Psychologique...)

### Comment contacter le RASED ?

Les enseignants : en rencontrant un des membres du RASED et en rédigeant le formulaire de demande d'aide.

Les parents et services extérieurs : en contactant le RASED aux numéros téléphoniques et aux courriels indiqués.

Les élèves : par l'intermédiaire de leur maître ou auprès d'un membre du RASED.

Toute demande n'engage que l'année en cours. Si nécessaire, elle peut être renouvelée afin de l'actualiser.

## LES MISSIONS :

### Aide à dominante pédagogique

Monsieur Franck BRETON  
Inspecteur de l'Éducation Nationale

Avec les personnels, l'inspecteur détermine les priorités d'action du réseau.  
Il régule, organise et évalue les interventions.

### Aide psychologique

Klaudia SOULEILLE  
Alice GREBONVAL

L'élève concerné est en difficulté et a besoin d'une prise en charge spécifique.

Les objectifs : Prévenir les difficultés scolaires, analyser, concevoir, mettre en œuvre et évaluer les mesures d'aides. Accompagner la scolarisation des élèves en situation de handicap.

L'organisation : Actions en faveur des enfants : Évaluation psychologique (bilan, entretien enfant, entretien famille, observation).

Travail partenarial avec des organismes et instances extérieurs à l'école.

Emmanuelle DUBAS  
Laurence PIFFETEAU

L'élève concerné a des difficultés scolaires persistantes malgré son envie d'apprendre et la pédagogie différenciée mise en place dans l'école.

Les objectifs : Permettre à l'élève de maîtriser ses méthodes et techniques de travail, de développer ses compétences, de favoriser la communication et l'expérience de la réussite.

L'organisation : Travail en petits groupes hors ou dans la classe. Ne pas priver l'enfant d'une activité qu'il apprécie. Développer le partenariat avec parents et enseignants.

### Aide à dominante relationnelle

Sonia BOILEAU  
Christel LE NÉVEZ

L'élève concerné manifeste des comportements entraînant des perturbations dans les apprentissages.

Les objectifs : Aider les élèves à prendre confiance en eux pour développer l'appétence aux savoirs et/ou comprendre les attendus de l'école.

Mise en place d'actions susceptibles de favoriser un engagement actif de l'élève dans les différentes situations.

L'organisation : En individuel, en groupes ou directement dans la classe. Engagement de l'enfant et des parents.

### Autres interventions du RASED

Participation à l'élaboration du Programme Personnalisé de Réussite Éducative (PPRE) pour les élèves concernés.

Aide à l'analyse des résultats des élèves aux évaluations.

Accompagnement des enseignants (conseils de cycles concernant les élèves en difficulté, synthèses, entretiens individuels, participation à la rédaction des différents projets personnalisés...)

Rencontres avec les parents.

Rencontres avec les services extérieurs (médecin de l'éducation nationale, orthophoniste, assistante sociale, CMP, SESSAD...)

Actions de prévention.

Interventions dans le cadre du Pôle Ressource.

Le conseil municipal,

Vu les rapports moral (faisant apparaître les activités mises en place) et financier (faisant apparaître le solde budgétaire) de l'année N-1 ;

Considérant que les actions de l'association RASED 49 SAUMUR présentent un intérêt pour la commune,

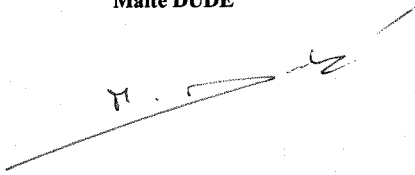
Après analyse et en avoir délibéré :

Décide d'accorder une subvention de 1,50€/ élève soit 267€ à l'association RASED de la circonscription de SAUMUR.

Cette dépense sera imputée à l'article 65748 du budget communal.

Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjointes pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire,  
Maïté DUDÉ



Pour extrait conforme.  
Le Maire,  
Yves BOUCHER



Envoyé en préfecture le 03/06/2025

Reçu en préfecture le 03/06/2025

Publié le



ID : 049-214900417-20250513-DCM2025\_05\_068-DE

